



Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme

Seconde session

Genève, 24 – 28 octobre 2016

Déclaration générale de la Suisse

Madame la Présidente,

Nous rappelons que l'obligation de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme incombe à l'État. Dans ce sens, la Suisse réaffirme son engagement pour la protection de tous les droits de l'homme.

En conformité avec les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, cette obligation de protection s'applique aussi lorsque des tiers, y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'homme sur leur territoire et/ou sous leur juridiction. Les entreprises, quant à eux, sont tenues de se conformer à toutes les lois applicables et de respecter les droits de l'homme.

La Suisse estime que l'application effective, à la fois par les États et par les entreprises, des Principes directeurs est essentielle pour assurer le respect des droits de l'homme dans le contexte des activités des entreprises. C'est la raison pour laquelle dans notre politique nationale et internationale, nous donnons actuellement la priorité à l'élaboration des plans d'action nationaux en vue de l'application des Principes directeurs.

Nous prenons acte que le Conseil des droits de l'homme a créé un groupe de travail intergouvernemental « chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant pour régler, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises ». Nous soulignons que ce processus ne doit pas entraver les Principes directeurs mais rester complémentaire à ces derniers. Les efforts de mise en œuvre des Principes directeurs peuvent en fait nourrir le débat qui va se développer dans le cadre du groupe intergouvernemental

La Suisse considère que le dialogue est essentiel. Elle a donc assisté à la première session du groupe intergouvernemental et continue d'être présente lors de cette deuxième session.

Madame la Présidente, nous vous remercions pour les consultations ouvertes et transparentes que vous avez menées en préparation pour la deuxième session. Et nous saluons la flexibilité démontrée par les différentes parties prenantes qui a permis l'adoption d'un programme de travail consensuel.

Je vous remercie.